

PORT DE PLAISANCE DE TROZOUL

NOUVEAUX TARIFS T.T.C DES MOUILLAGES SUR CORPS-MORTS -ANNEE 2019

Pour toute location de mouillage, un titre de recette sera envoyé. Le paiement s'effectuera auprès de la trésorerie de Lannion par chèque, espèces ou via le site internet tipi.budget.gouv.fr

ZONE A ECHOUAGE				ZONE PROFONDE			
LONGUEUR	AU MOIS	JUILLET ET AOUT	A L'ANNEE	LONGUEUR	AU MOIS	JUILLET ET AOUT	A L'ANNEE
ZE < 5m	59€	118€	177€	ZE < 5m	76€	154€	230€
ZE 5 < et < 6m	68€	135€	204€	ZE 5 < et < 6m	88€	176€	264€
ZE 6 < et < 7m	75€	152€	227€	ZE 6 < et < 7m	105€	210€	315€
ZE 7 < et < 8m	84€	167€	251€	ZE 7 < et < 8 m	116€	232€	347€
				ZE 8 < et < 9m	127€	255€	381€

ZONE A ECHOUAGE : Le locataire fournit la chaîne, la bosse d'amarrage et le flotteur.

Cette zone subdivise en 2 parties :

➤ **LA ZONE III** (ligne de 0 à X inclus) : pour les bateaux dont le tirant d'eau (dérive relevée s'il y a lieu) ne dépassant pas les 0,70 m.

La longueur de mouillage (chaîne-mère non comprise) est fixée à 12 mètres.

➤ **LA ZONE II** (passe de Milliau) : pour tirant d'eau de plus de 0,50m et moins de 1,20m. La longueur du mouillage (chaîne-mère non comprise) est fixée à 14 mètres.

ZONE PROFONDE : Le corps-morts est équipé totalement. La distance entre la bouée et l'étrave est limitée à 2m (**l'usage de chaîne est interdit**).

Cette zone subdivise en 2 parties :

➤ **LA ZONE Y ET Z** : Pour les bateaux dont le tirant d'eau (dérive d'eau relevée s'il y a lieu) est compris entre 0,50m et 1,20 mètres.

➤ **LA ZONE AU LARGE** : Pour les bateaux dont le tirant d'eau est supérieur à 1,20 mètres.

LE REGLEMENT DU PORT AINSI QUE SON REGLEMENT DE POLICE SONT A VOTRE DISPOSITION A LA MAIRIE OU AU BUREAU DU PORT.

IL EST RAPPELE QUE LA VITESSE EST LIMITEE A 3 NŒUDS DANS LE PORT (mouillage inclus).

VOUS POUVEZ JOINDRE L'AGENT DE PORT AU BUREAU DU PORT : au 02.96.23.66.93 de 11h00 à 12h00 heures port.communal@trebeurden.fr

EN CAS D'ABSENCE CONTACTER LA MAIRIE AU 02.96.15.44.00

LE PORTABLE : 06 79 32 74 68